



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aurillac, vendredi 1^{er} avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 DANS LE CANTAL - LE VIRUS CIRCULE, RESTONS VIGILANTS

Le virus circule dans le département, où le taux d'incidence est de 1 651 cas pour 100 000 habitants ; il est primordial de maintenir notre vigilance collective et de respecter les gestes barrières.

Dans le Cantal, le nombre de contaminations au COVID-19 continue d'augmenter ces derniers jours, avec un taux d'incidence de 1 651 cas pour 100 000 habitants pour la semaine 21 au 27 mars, contre 1 421 pour 100 000 habitants pour la semaine du 14 au 21 mars. Le Cantal figure au 14^e rang des départements présentant un plus taux d'incidence élevé. Par ailleurs, le taux de positivité des tests sur la semaine du 21 au 27 mars est de 38,1 %.

Dans ce contexte, il est impératif de continuer à respecter les gestes barrières :

- porter le masque dans les lieux où il demeure obligatoire*,
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes ou les frictionner au gel hydro-alcoolique,
- éviter de se toucher le visage,
- éviter de se serrer la main, éviter les embrassades,
- aérer fréquemment les pièces, si possible 10 minutes toutes les heures,
- tousser ou éternuer dans son coude.

* Pour rappel, si l'obligation générale de port du masque est levée, il est nécessaire de continuer à porter un masque :

- à partir de l'âge de 6 ans dans les transports en commun,
- dans les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que dans les lieux d'exercice des professionnels de santé, dans les pharmacies et dans les laboratoires de biologie médicale.
- pour toutes les personnes à risque de développer une forme grave de la maladie, en particulier dans les lieux d'affluence et/ou de promiscuité importante.

La vaccination reste essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie.

Chacun doit donc veiller à disposer d'un schéma vaccinal complet et à jour. Toute personne non encore vaccinée est invitée à le faire dans les meilleurs délais.

Pour les personnes de 80 ans et plus et les personnes immunodéprimées, une deuxième dose de rappel (4^e dose de vaccin) est recommandée, à partir de 3 mois après la dernière injection.

Plus d'informations, consulter le site du [Gouvernement](#) et/ou le site du [ministère des solidarités et de la santé](#)

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr
Préfecture du Cantal : 04 71 46 23 14 - pref-communication@cantal.gouv.fr